



**Présidence** : J. BARON

**Présents** : Y. BOISSERIE -- O. ESKENAZI – M. JAN – C. LOISEAU - J. TUFFIERE – A. TANCREL

**Assistent** : R. DELAUNAY (CD 53) – A. DONIAS (CTS) - M. GENTY (CD 85) – S. MOTTIER (DG LAPL)

**Excusés** : J.L. LANOE – C. PENAUD – J.J. MOREAU (CD 44) – P. BINELLI (CTS) – R. CURSAZ (CTS)

## 1. INTERVENTION DU PRESIDENT

J. BARON remercie sincèrement tous ceux qui lui ont adressé un message suite au décès-début aout- de son beau-père.

### a) Infos fédérales

**Suivi médical réglementaire des athlètes sur liste Espoirs** (voir en pj la note d'information du 20 Août signée de Martine PREVOST) suite au CNLDT du 6 aout. La Ligue PL prend en charge administrativement et financièrement (environ 95 € par athlète) le SMR des athlètes ligériens inscrits sur la liste Espoirs (sauf les athlètes pris sur les stages nationaux de la FFA suite au Chts de France de Lens 2020) et devra nommer avant le 15 septembre le médecin du Sport coordonnateur de ce suivi médical : sujet à évoquer avec Richard CURSAZ et Thibaud BERLIVET.

**Annulation des Championnats de France de Semi-Marathon** aux Sables d'Olonne avec demande de report en 2021.

### b) Infos régionales

**Confirmation d'une Conférence de presse** : Après discussion, il est envisagé de communiquer largement dans la presse sur les actions menées à la rentrée dans tous les domaines piste, hors stade, marche nordique etc pour présenter la reprise de l'Athlétisme. Le Président prendra rapidement contact avec le quotidien Ouest France avec Jean-Luc LANOE, Alain TANCREL et Serge MOTTIER.

**Suivi des compétitions** et visites des terrains de Cross par la CSO et Serge MOTTIER

Le Trésorier Y. BOISSERIE s'étonne de la décision de la FFA concernant le pôle espoirs  
Alain TANCREL s'inquiète aussi du désengagement de la FFA.

## 2. INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE

**Point sur la préparation de l'AG Ligue du 7 novembre :**

- La salle est réservée. Il convient de prendre contact avec le traiteur pour le déjeuner qui ne pourra se faire que sous forme de plateau-repas,

- La Commission de surveillance des opérations électorales doit être désignée pour la période 2020/2024. Après contact des membres actuels par le Président, il est proposé de solliciter par mail l'accord du Comité Directeur pour la composition de cette commission.  
Après consultation par mail des membres du Comité directeur, la composition de la CSOE proposée par le Président J. BARON, est approuvée à l'unanimité des votants.  
Les membres de cette commission sont Daniel LEBLANC, Claire VALETTE et Jérôme VALETTE.

En ce qui concerne **l'AG FFA du 11 septembre à ALBI**, les chambres ont été réservées depuis le mois de Juin. Le transport est prévu en minibus (ligue + Location). Un rappel sera fait auprès des délégués pour avoir confirmation de leur présence.

### **3. INTERVENTION DES CTS**

Un calendrier compétition compliqué dû à la situation sanitaire, les compétitions sont souvent lointaines. Rappel de l'entrevue entre Serge MOTTIER, Richard CURSAZ, Alain DONIAS et la direction des sports de la ville de Nantes avec M. Eric BOUQUIN et deux de ses collaborateurs, ce rendez-vous fut constructif afin d'établir une meilleure communication sur l'utilisation du stade Pierre Quinon et du stade de Procé. Rien à signaler côté formation si ce n'est que trois livrets portant sur diverses informations et le calendrier de leur secteur. Ils sortiront en septembre prochain et concernent les secteurs entraînement sportif, jury et dirigeant.

### **4. INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL**

S. MOTTIER fait le point sur la rentrée :

- Actuellement Marie NICOLAS, Anne RETHORE et lui-même ont repris après les congés. Alexandra BESCOND et Laurence DURAND reprendront le 24 Août.
- Un audit informatique a été réalisé sur la totalité du matériel de la Ligue
- Trois points concernant l'emploi sont à traiter pour la saison 2020/21 :
  - la convention avec le CD 44 concernant la prestation de N. LAPPARTIEN sur la Section Sportive Scolaire
  - les interventions d'Y. GUERAS également sur la Section Sportive Scolaire
  - une proposition de CDD à finaliser avec E. CLAVERY

Un point est également effectué sur le développement éventuel du télétravail qui s'est développé depuis le 12 mai. Chaque salarié a été équipé du matériel nécessaire. Il convient de réfléchir à l'éventuelle nouvelle organisation ou adaptation de ce système jusqu'à l'AG du 7 novembre 2020.

- S. MOTTIER signale qu'à ce jour il n'y a aucune information concernant la rentrée scolaire et principalement l'internat pour LA COLINIERE
- Le dossier d'appel à projets 2024 sera étudié dès le retour de Laurence DURAND.

### **5. INTERVENTION DU TRESORIER**

Y. BOISSERIE fera le point avec Marie NICOLAS au cours de la semaine à venir.

Il reste prudent quant à l'analyse du compte de résultat tant que nous ignorons l'évolution des licences pour la saison à venir ;

Jo BARON informe les membres présents des décisions concernant les subventions régionales et ANS.

Les montants attribués à la Ligue sont quasiment égaux aux subventions de 2019 ce qui est une très bonne nouvelle.

En revanche, pour les comités et les clubs, un plus grand nombre de demandeurs a entraîné une réduction des aides attribuées.

Situation des athlètes sur les structures (pôle et section) :

Une réduction sur la participation demandée en 2021 est envisagée plutôt qu'un remboursement des sommes perçues vu la diversité des situations.

Nous sommes en attente de confirmation de la part des CTS du temps non passé auprès des athlètes afin de finaliser ce dossier.

A ce jour, tout ce qui était dû aux clubs a été réglé

## **6. INTERVENTION DES PRESIDENTS DES POLES**

### **a) A. TANCREL – Pôle sportif**

Il constate que les athlètes et les entraîneurs se débrouillent avec ce qui est organisé avec parfois les difficultés liées à l'éloignement. Il y a beaucoup de questionnement.

En fait, la saison vient de commencer.

Tout est relativement bien calé pour les compétitions jusqu'au 31 Octobre 2020. Anne RETHORE suit les dossiers avec efficacité

La décision de modification des distances des épreuves de marche pour les cadets et juniors est en attente.

Suite à une modification par la WA des périodes qualificatives pour les Jeux Olympiques de TOKYO, il est proposé d'organiser les France de 20 & 50 Km le 15 Novembre au lieu du 6 Décembre. Une décision de la FFA est attendue à ce sujet

Pour le calendrier hivernal la réponse de Saumur est également attendue

Il n'y a pas de problème pour la saison de cross.

Quant aux compétitions en salle il ne devrait pas y avoir de gros changements par rapport à 2019

Plus d'informations seront disponibles pour le Comité directeur du 3 octobre suite à la reprise scolaire et universitaire.

La préparation du calendrier estival se fera à partir de septembre.

Il est urgent de prendre rendez-vous avec la ville d'Angers pour évoquer les problèmes de rénovation du stade Mikulak.

De même qu'une réunion sur les organisations 2021 à Angers devient urgente.

Y. BOISSERIE s'étonne de la convention entre la ville d'Angers et la FFA sans participation de la Ligue.

Il souhaite que l'on interpelle le Président GIRAUD à ce sujet.

Serge MOTTIER revient sur la réunion regroupant la Ville de Nantes, la Métropole, le CREPS et la Ligue qui s'est tenue concernant le Stadium.

Il en ressort qu'une convention est à mettre en place avec la Région Pays de la Loire, la métropole et la Ligue.

### **b) J. TUFFIERE – Pôle formations**

Sur le plan régional en attente du retour de congé d'Alexandra BESCOND

Sur le plan national une réunion concernant le domaine dirigeants est programmée le 3 septembre

## **7. INTERVENTION DES PRESIDENTS DES COMITES**

### **a) Mickaël GENTY – CD 85**

Les salariés ont repris le jour même.

### **b) Richard DELAUNAY (CD 53)**

La reprise du travail est effectuée

Peu de compétitions prévues

R. Delaunay se dit inquiet pour la reprise dans les clubs. Une prochaine réunion est programmée pour motiver les clubs.

## NOTE D'INFORMATION N° 8/2020

**De** Martine PREVOST

**Aux** Présidents de Ligues

**Copie** Bureau Fédéral  
Souad ROCHDI  
Patrice GERGES

**OBJET** : Suivi médical réglementaire (SMR) des athlètes inscrits sur la liste ministérielle Espoirs

Chers amis

Le CNLDT présidé par Jean Marc BERAUD s'est réuni le jeudi 6 août en visioconférence au sujet du suivi médical réglementaire (SMR) 2020 2021 des athlètes inscrits sur la liste ministérielle Espoirs.

Suite à la réorganisation de la Commission médicale fédérale et suite au départ du médecin des Equipes de France en octobre 2019, j'ai été chargée, en tant que Vice-présidente de la FFA et médecin, par le Président André GIRAUD du SMR des athlètes « listés Espoirs ».

En attendant l'embauche d'un nouveau médecin qui sera chargé de ce suivi, j'ai, après avoir compilé et analysé tous les éléments correspondants, fait le constat que ce suivi était partiellement effectué par les athlètes eux-mêmes et que les résultats étaient difficiles à exploiter, ce essentiellement en raison du nombre important de dossiers.

La réorganisation de ce SMR est en cours, en étroite collaboration avec le Dr Antoine BRUNEAU, nouveau médecin des équipes de France et le Dr Marine AGBODJAN, futur médecin coordonnateur du Pôle médical de la FFA.

Le SMR des espoirs en vigueur actuellement se base sur une visite médicale annuelle effectuée par un médecin diplômé en médecine du sport (examen clinique complet avec électrocardiogramme). Elle comprend aussi une exploration de la situation nutritionnelle, de l'état de forme, du dépistage des difficultés psychologiques et du surentraînement, à l'aide de 3 questionnaires validés par la société française de médecine du sport (le montant de cette prestation est de 70 € et correspond à une consultation de 45 minutes environ).

Ce suivi n'atteint pas suffisamment les objectifs de suivi de la santé des jeunes.

L'objectif d'une organisation différente et nouvelle avec les acteurs de terrain plus proches des athlètes est d'améliorer le suivi et le dépistage d'anomalies de santé afin d'y apporter des solutions et donc d'améliorer l'état de santé de cette population et en conséquence son niveau de performance dans l'objectif des JO de Paris 2024.

**« Faire ensemble mieux, plus efficace, plus efficient donc plus utile ».**

En ce qui concerne les athlètes inscrits sur les listes Espoirs, suite à une concertation avec les Présidents de ligues, pour améliorer l'efficacité du SMR, la FFA et le CNLDT s'accordent sur les dispositions suivantes :

La ligue régionale :

- désigne avant le 15 septembre un médecin coordonnateur de ligue qualifié en médecine du sport (celui-ci vérifie la réalisation effective, les résultats, les conclusions du SMR et prend connaissance des examens complémentaires éventuellement prescrits par le médecin effecteur du SMR en cas d'anomalies détectées : il fait « remonter » au service médical national les principales anomalies constatées) ;
- prend en charge le coût des examens cliniques du SMR (70 € maximum par athlète) et les honoraires du médecin coordonnateur. Le service médical de la FFA propose que les ligues assurent une rémunération en honoraires libéraux de 25 € par dossier traité par ce médecin coordonnateur régional.

En contrepartie la FFA par l'intermédiaire de son Pôle médical national :

- élabore les documents nécessaires au SMR ;
- gère toute la logistique de l'envoi à chaque athlète inscrit sur la liste Espoirs des documents nécessaires au SMR ;
- organise la formation des médecins coordonnateurs du SMR dans les ligues ;
- fournit un tableau informatique de recueil des données au médecin coordonnateur de ligue ;
- assure le lien entre le service médical fédéral et le médecin coordonnateur de ligue ;
- recueille les données des ligues, en assure le suivi et gère les alertes médicales conjointement avec le médecin coordonnateur régional ;
- prend en charge financièrement un bilan biologique de base (numération de la formule sanguine, ferritinémie et exploration de la fonction rénale) pour chaque athlète « listé Espoir » (nouveau car la réglementation ministérielle ne le prévoit pas, mais cette prise de sang est indispensable au vu d'un certain nombre d'anomalies relevées sur le précédent SMR) ;
- organisera et financera le SMR des jeunes athlètes participant au stage national prévu à la suite des Championnats de France des jeunes 2020 à Lens, si ce stage est maintenu en fonction de l'évolution de l'épidémie du coronavirus.

Le SMR des presque 500 autres athlètes « listés Haut Niveau » sera assuré par le service médical de la FFA comme antérieurement.

La FFA rappelle que l'objectif de cette nouvelle répartition des tâches et des coûts est d'assurer une meilleure efficacité de ce SMR pour l'ensemble des athlètes listés sur le territoire national.

Dr Martine PREVOST  
Vice-Présidente FFA